

(cf. guide technique Affelnet-Lycée courant avril)

Ce module AFFELMAP intégré à l'application Affelnet-lycée (cf. fiche 09) permet de saisir les vœux des élèves dans une autre académie, dans le cadre :

- d'un déménagement,
- d'une mobilité nationale et/ou Ile-de-France (cf. fiche 10-1). Il est conseillé de formuler au moins un vœu dans l'académie de Créteil.

Pour les élèves ayant saisi des vœux hors académie via TSA, la **bascule de leurs vœux** dans l'Affelnet-Lycée de l'académie d'accueil se fait **le 31 mai** avec génération automatique des codes de connexion aux établissements concernés, à compter du **1^{er} juin (14h)** pour vérifier et compléter les saisies (évaluations et décision d'orientation).



En cas de saisie de vœux à la fois sur TSA et sur AFFELMAP, seuls les vœux TSA seront conservés. A ce titre, AFFELMAP doit être utilisé avant le 31 mai seulement pour les représentants légaux qui n'utilisent pas TSA.

PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE

cf.
calendrier
académie
d'accueil

Demande d'accès à AFFELMAP hors élèves de 3^e utilisant TSA

- Connexion par Affelnet-lycée via le « calendrier des académies » ou par <https://tsaext-pr.phm.education.gouv.fr/pna-affelmap/>
- Cliquer sur l'académie souhaitée
- Renseigner le formulaire en ligne pour obtenir un mot de passe de connexion afin de compléter les dossiers
Ce mot de passe doit impérativement être conservé. Il sera nécessaire pour la consultation des résultats.

du 09 mai
au
15 juin
(18h)

Vœu de recensement pour les élèves de 3^e n'utilisant pas TSA

- Saisie obligatoire dans Affelnet-Lycée Créteil d'un vœu de recensement :
 - VR01 : déménagement (vœu unique)
 - VR04 : formation interacadémique Île-de-France
 - VR05 : formations hors Ile-de-France

Après la
saisie

Fiche récapitulative de saisie

- Transmettre cette fiche aux représentants légaux pour signature obligatoire. Conserver un exemplaire en cas de recours.

cf.
calendrier
académie
d'accueil

Envoi du dossier d'affectation (procédure spécifique au déménagement)

- Envoi du dossier d'affectation **à la DSDEN d'accueil**, accompagné du relevé de saisie des vœux (signé par les représentants légaux) et des pièces justificatives.

Pour information, les copies des pièces suivantes sont généralement requises :

- justificatif de résidence principale au nom du ou des représentant (s) légal (aux) (**hors facture téléphonique**)
- livret de famille ou extrait d'acte de naissance
- le cas échéant, si les représentants légaux sont divorcés, le jugement justifiant de la garde de l'élève
- derniers bulletins scolaires de l'année en cours



Pour les académies n'autorisant pas la saisie de certains vœux via AFFELMAP, contacter directement le SAIO de l'académie concernée pour connaître leurs modalités d'affectation.

CAS PARTICULIER DES FORMATIONS INTERACADEMIQUES SOUMISES A PASSPRO

Certaines formations ouvertes à l'interacadémique sont soumises à des entretiens d'information.

Pour inscrire un élève souhaitant postuler sur une formation Passpro à Paris et/ou Versailles, il est impératif de remplir le formulaire en ligne du site de l'académie d'accueil, de suivre la procédure et le calendrier de l'académie :

- Pour une demande sur Paris : <https://bv.ac-paris.fr/passpro/ext/preinscription>
- Pour une demande sur Versailles : <https://extranet.ac-versailles.fr/preinscription-passpro/>